



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

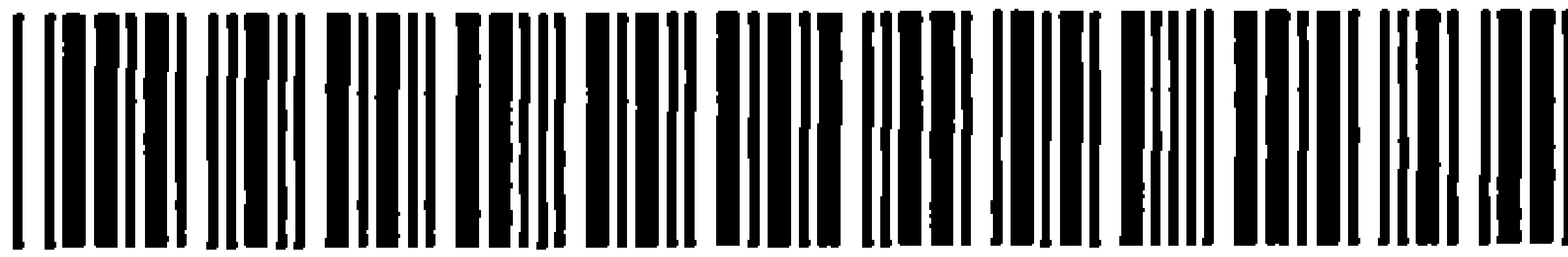
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 03367

Numéro SIREN : 411 132 186

Nom ou dénomination : A C R

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2014 sous le numéro de dépôt 44237

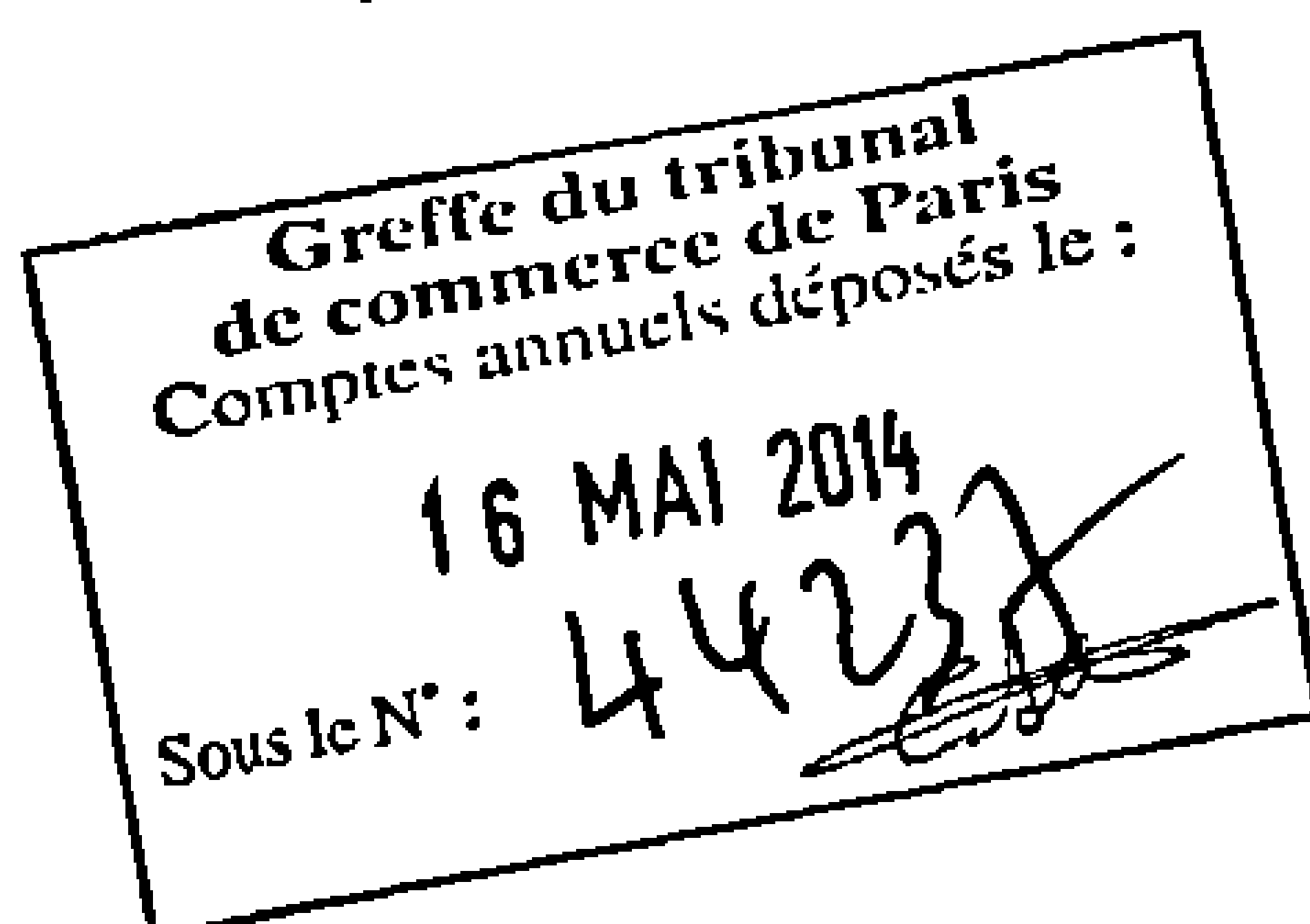


1404428501

DATE DEPOT :	2014-05-16
NUMERO DE DEPOT :	2014R044237
N° GESTION :	1997B03367
N° SIREN :	411132186
DENOMINATION :	A C R
ADRESSE :	91 RUE DES MOINES 75017 PARIS
DATE D'ACTE :	2014/04/29
TYPE D'ACTE :	RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
NATURE D'ACTE :	

GROUPE FIDUCIAIRE CONSEIL

102, rue Barthélemy Delespaul - 59000 LILLE - Tél 03 20 57 41 10 - Télécopie : 03 20 57 90 42



RI 29/04/14

SARL A C R

91 rue des Moines - 75017 PARIS

**TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
en application de l'article L. 223-43 du Code de Commerce**

**SARL Groupe Fiduciaire Conseil
Société de Commissariat aux Comptes
Près la Cour d'Appel de DOUAI
Co-Signataire : Monsieur Régis CUVELIER**



Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre à Lille
Société de Commissariat aux Comptes près la Cour d'Appel de Douai
S A R L au capital de 80 000 € - R C Lille 77 B 388 - SIRET 31108712600026 - APE 6920 Z - N° TVA CEE - FR 43 311 087 126
Banque Société Générale Lille 30003 01110 00020923891 17
Banque Populaire du Nord Lille République 13507 00100 00587922108 52

Handwritten signature

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE
« A C R »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Madame et Messieurs les associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 24 mars 2014, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.



I- Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Votre société a pour objet l'installation et la fabrication d'appareillages électriques, le blindage et la réalisation de cabines blindées.

Il n'y a aucun salarié.

Les deux derniers exercices comptables se caractérisent par les informations suivantes (en euros) :

	2012	2013
Chiffre d'affaires	651 339	1 169 216
Autres achats et charges externes	355 151	843 341
Dont achats études et prestations services	256 490	702 201
Prélèvements gérants (salaires et cotisations)	269 409	293 249
Résultat net	9 276	8 675
Capitaux propres	28 897	28 220

La structure financière de votre entreprise est saine. La balance du 31 mars 2014, que nous n'avons pas auditée, fait ressortir les éléments ci-après (en euros) :

Chiffre d'affaires	81 310
Résultat net	49 968
Capitaux propres	28 897

m

II- Mission du commissaire à la transformation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

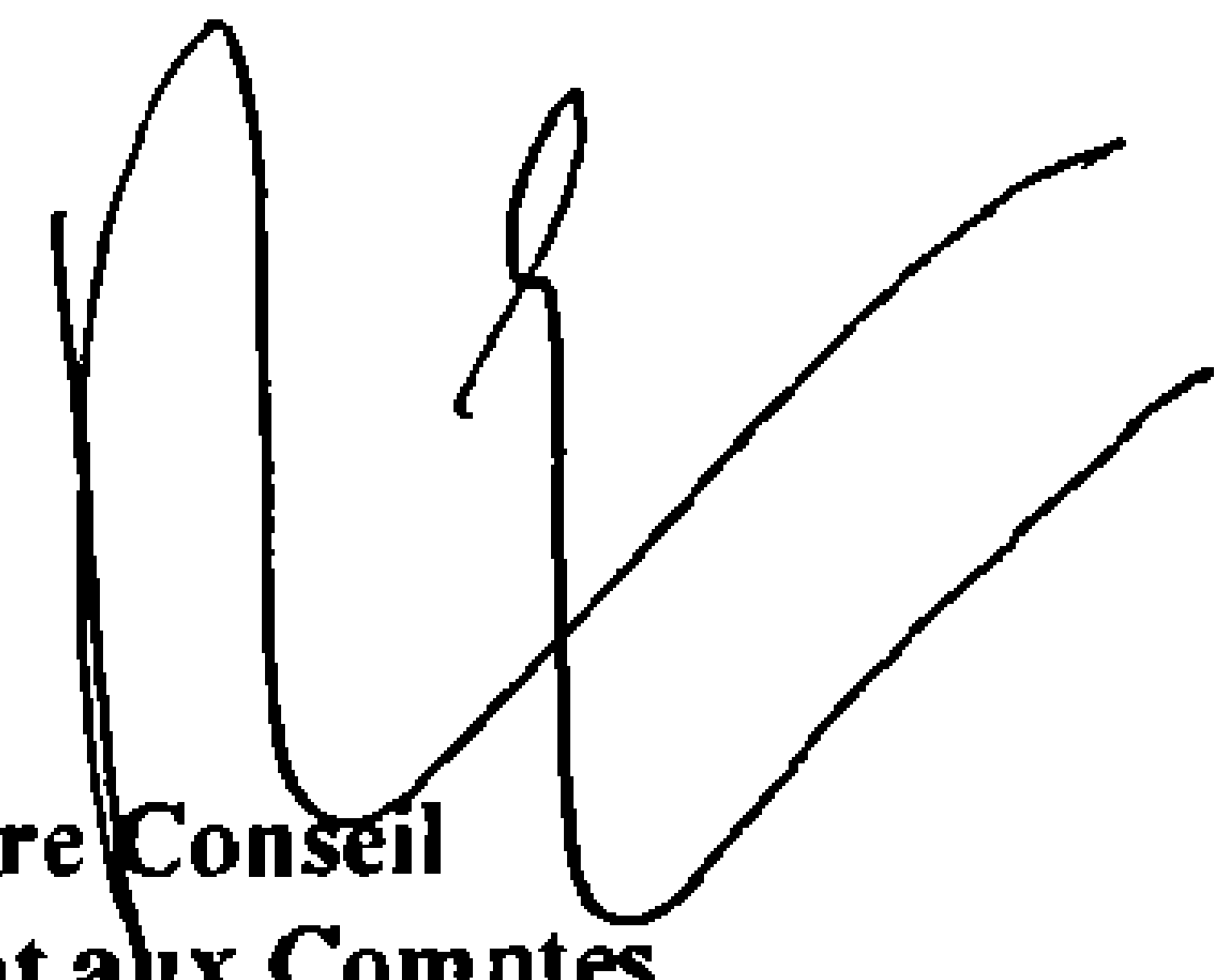
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.

Lille, le 29 avril 2014



**SARL Groupe Fiduciaire Conseil
Société de Commissariat aux Comptes
Près la Cour d'Appel de DOUAI
Co-Signataire : Monsieur Régis CUVELIER**